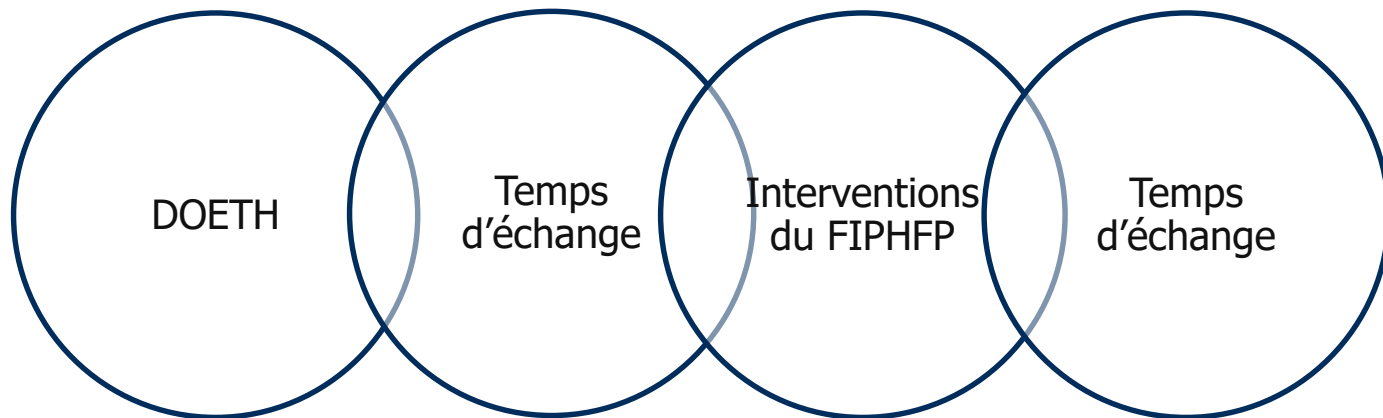




LA DOETH LES INTERVENTIONS DU FIPHFP



Réunion d'information



Présentation

Anne FAUCONNET

Chargée de mission handicap au CDG74

anne.fauconnet@cdg74.fr

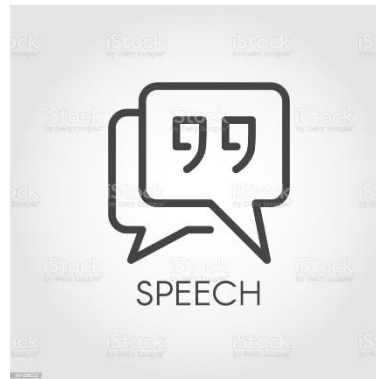
04 50 09 53 70

<https://www.cdg74.fr/la-mission-handicap>

Les règles de la visio



© Can Stock Photo



DOETH

DOETH : sommaire (1/18)

Pour qui ?

Pourquoi ?

Evolutions
réglementaires

Mémo

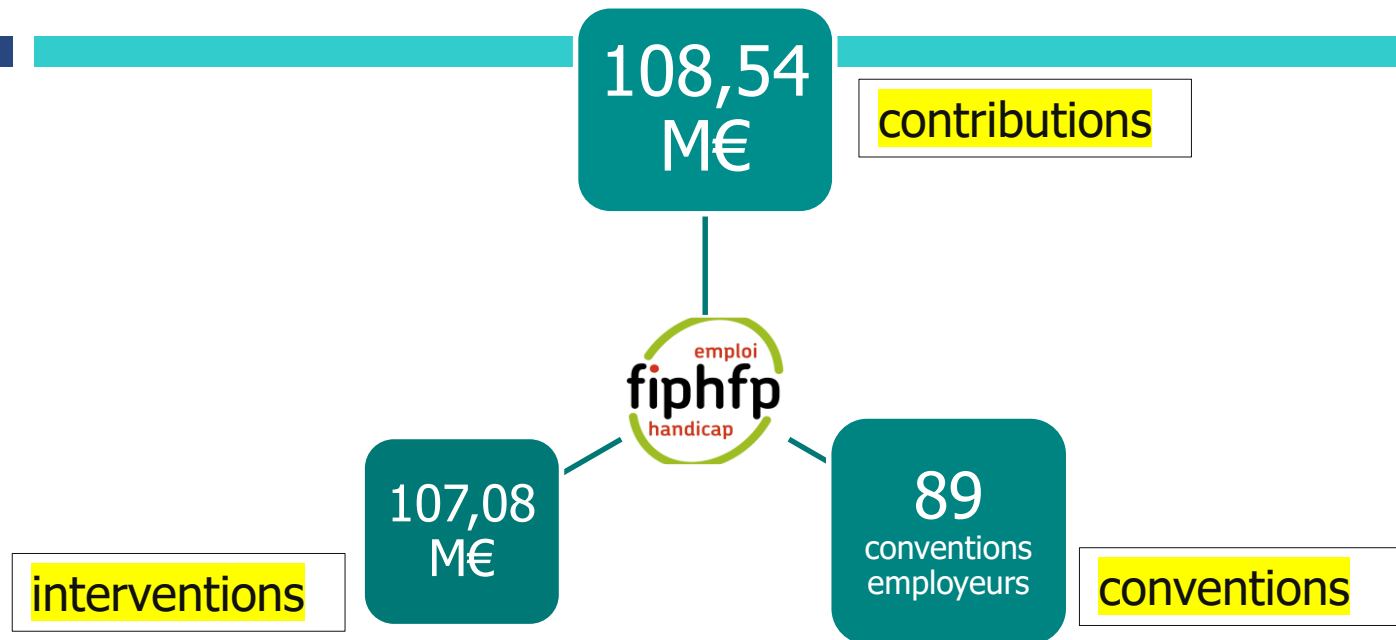
Comment saisir

Les différentes
notions :
ETP/ETR
BOE
Dépenses
déductibles
Suivi statistique

DOETH : Pour qui ? (2/18)

- Etablissements publics ≥ 20 agents (ETP)
- Si seuil atteint ou établissement nouvellement créé : 3 ans pour se mettre en règle
- Entre 10 et 20 : obligation si demande du FIPHFP

DOETH : pourquoi ? (3/18)



- Taux cible de 6% ETR devenu révisable tous les 5 ans
(En 2019 : 5,52% taux direct 3 FP)

DOETH : évolutions réglementaires

(4/18)

- Disparition taux d'emploi légal
- Dépenses déductibles
- Durée de déclaration de 3 mois (01/02 au 30/04)
- Date retenue : 31/12/N-1
- Evolution de certaines catégories : emplois réservés, PPR

A venir :

- Tous les employeurs devront remplir la déclaration + suivi mensuel des effectifs via DSN (2023-24 ?)

DOETH : mémo (5/18)



Identifiant et mot de passe plateforme PEP'S

- ETP, ETR au 31/12/N-1
- Nombre de BOE au 31/12/N-1
- Dépenses déductibles
- Pour le recueil statistique

Différents BOE de l'établissement : catégorie, tranche d'âge, sexe, type de BOE, mode de recrutement

Comment saisir la DOETH (6/18)

**Jusqu'au
30/04/2021**

**Valider pour
sauvegarder**

DOETH : ETP/ETR (7/18)

ETP	ETR
Effectif en équivalent temps plein	Effectif total rémunéré
Base de l'assujettissement	Base de calcul de l'obligation d'emploi

Cible : 6%

Comptabiliser : agents rémunérés sur le budget de l'établissement, titulaires, stagiaires, CDI, CDD si présents au moins 6 mois année N-1 et présents le 31/12/N-1, CMO, CLM, CLD

Ne pas comptabiliser : élus, apprentis, contrats aidés, services civiques, stagiaires, dispos, congé parental, contractuels remplaçant des agents permanents indisponibles rémunérés

DOETH : LES DIFFERENTS BOE (8/18)

Titres délivrés par la CDAPH (MDPH)	Titres délivrés par CNRACL ou CPAM	Autres situations
RQTH	Pension invalidité	Agents victimes AT/MP IPP > 10 % + ATI ou pension invalidité
AAH	ATI	Emplois réservés (sauf militaires après le 01/01/2020)
CMI mention invalidité		Sapeurs pompiers victimes d'accidents ou maladies imputables + allocation/rente
		Agents reclassés, PPR

DOETH : BOE cas particulier (9/18)

Contrats aidés, contrats d'apprentissage BOE	> 50 ANS BOE
= 1 unité	=1,5 unité l'année où :
Présence : > 6 mois en année N-1, présent au 31/12/N-1	Cas n°1 : le BOE atteint ses 50 ans
N'entre pas dans le calcul ETP/ETR	Cas n°2 : l'agent de 50 ans ou plus est devenu BOE

DOETH : Dépenses déductibles (10/18)

Règles générales :

- Montants HT
- Dépenses secteur adapté : factures année N-1 même si acquittées plus tard (année N)

DOETH : 3 typologies de dépenses (11/18)

Contrat de sous
traitance ou
prestation de
service (EA, ESAT,
travailleurs
indépendants TH)

Mesures pour
faciliter l'accueil,
l'insertion ou le
maintien dans
l'emploi des TH

AESH (ex. AVS)
(Education
Nationale)

DOETH : Sous traitance (12/18)

- Montant 4 attestation annuelle (à valoriser dans le cadre de la déduction avant plafonnement)
- Plafonné à
 - 50% de la contribution annuelle si taux d'emploi $< 3\%$
 - 75% si taux $\geq 3\%$

DOETH : Mesures facilitant accueil, insertion, maintien (13/18)

- Ce n'est pas un reste à charge d'aide
- Plafonné à 10% de la contribution



DOETH : Recueil statistique (14/18)

- Va regarder la notion de stock (ce qui est présent au 31/12/N-1) et de flux (ce qui est entré en cours d'année).

DOETH : Recueil statistique (15/18)

▶▶ Répartition catégorie de BOE

Déclaration			Répartition des bénéficiaires			Synthèse		
STOCK			FLUX					
STOCK = Bénéficiaires présents au 31 décembre 2020								
Effectif par catégorie des bénéficiaires ?								
Effectif 2019	Effectif 2020	Type						
0	0	🔍	Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)					
0	0	🔍	Titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)					
0	0	🔍	Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %					
0	0	🔍	Titulaires d'une pension d'invalidité					
0	0	🔍	Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité					
0	0	🔍	Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement					
0	0	🔍	Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)					
0	0	🔍	Agents recrutés sur un emploi réservé					
0	0	🔍	Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »					
0	0	🔍	Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)					

DOETH : Recueil statistique (16/18)



Répartition par catégories hiérarchiques et sexe

STOCK = Bénéficiaires présents au 31 décembre 2020

Effectif par catégorie des bénéficiaires ?

Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)

Effectif 2019	Effectif 2020	Titulaires Catégorie A	Titulaires Catégorie B	Titulaires Catégorie C	Non Titulaires
0	0				
- mode de recrutement inconnu					
		Hommes <input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
		Femmes <input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
- sur contrat art 38 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984					
		Hommes <input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	
		Femmes <input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	
Total					
		Hommes 0	0	0	0
		Femmes 0	0	0	0

Annuler Enregistrer

STOCK = Bénéficiaires présents au 31 décembre 2020

Effectif par catégorie des bénéficiaires ?

Titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité (ATI)

Effectif 2019	Effectif 2020	Titulaires Catégorie A	Titulaires Catégorie B	Titulaires Catégorie C
0	0			
Total				
		Hommes <input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
		Femmes <input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

Annuler Enregistrer

DOETH : Qui peut m'aider (17/18)

- Numéro de téléphone si pas accès plateforme PEP'S 09.70.80.93.29
- Sinon, échanges électroniques (formulaire de contact)

<http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Demande-d-information-employeurs>

- FAQ
- Aide générale à la déclaration

DOETH : questions restantes (18/18)

INTERVENTIONS DU FIPHFP

Interventions (= aides) du FIPHFP : sommaire (1/7)



Principes

Pour qui
?

Pourquoi
?

Comment
faire une
demande

Interventions du FIPHFP : principes

(2/7)

- Pas de droit, complément du droit commun
- Sur facture acquittée ou mandatée ou sur devis
- Plafond annuel < 40 000 €
- Demande toujours formulée par l'employeur
- Concerne un agent BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi)
- Le plus souvent : préconisation du médecin de prévention de moins d'un an



Interventions du FIPHFP : pour qui ?

(3/7)

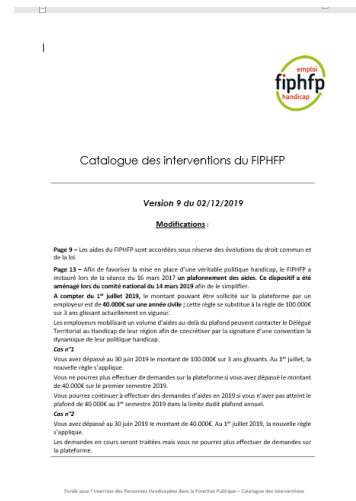
- Etablissements publics quelle que soit leur taille
- Être en règle par rapport à ses obligations

Interventions : pour quoi ? (4/7)

- Aider à recruter
- Aider à maintenir dans l'emploi
- Mener une politique handicap

Interventions du FIPHFP : comment faire une demande (5/7)

- Plate forme PEP'S de la Caisse des Dépôts
 - Préparer à l'avance :
 - ✓ Effectif
 - ✓ RIB
 - ✓ Type d'aide
 - ✓ Montant à calculer
 - ✓ Argumentaire détaillé
 - ✓ Tous les justificatifs référencés dans le catalogue
- <http://www.fiphfp.fr/Espace-employeur/Interventions-du-FIPHFP>



- Possibilité de solliciter le CDG74 pour effectuer ses demandes

Interventions du FIPHFP : et à l'avenir ? (6/7)

- Demandes se feront via Mon Parcours handicap – partie employeur (en cours de développement)
<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

- Dépôt des pièces jointes devrait se faire directement sur le serveur

- Demande serait individualisée

- Demande ne pourrait pas être validée tant que les pièces jointes ne seront pas transmises

- Possibilité de s'exprimer via le site Internet

<http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Actualites-du-FIPHFP/Repensons-le-site-internet-du-FIPHFP-ENSEMBLE>

Interventions du FIPHFP : questions (7/7)

MERCI

POUR VOTRE ATTENTION +

RÉPONSE ENQUÊTE G.FORMS (DEMAIN)